

I. Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

Les titres de séjour (Aufenthaltstitel) sont délivrés selon les types suivants et revêtus des mentions suivantes:

Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-11001](#)

<i>Artikel 50 EUV</i> (article 50 TUE)	<i>Keine or Daueraufenthaltsrecht</i> (aucune ou séjour permanent)
<i>Artikel 50 EUV Familie</i> (article 50 TUE famille)	<i>Keine or Daueraufenthaltsrecht</i> (aucune ou séjour permanent)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Betriebsentsandter</i> (travailleur détaché)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Familiengemeinschaft</i> (communauté familiale)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Forscher-Mobilität</i> (mobilité des chercheurs)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Freiwilliger</i> (volontaire)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Schüler</i> (écoliers)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Selbständiger</i> (indépendant)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit</i> (types particuliers d'activité salariée)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Sozialdienstleistender</i> (travailleur social)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Student</i> (étudiant)
<i>Aufenthaltsbewilligung</i> (autorisation de séjour)	<i>Grenzgänger</i> (travailleur frontalier)
<i>Blaue Karte EU</i> (carte bleue UE)	<i>Keine</i> (aucune)
<i>Daueraufenthalt – EU</i> (séjour permanent-UE)	<i>Keine or Ehemaliger Inhaber der Blauen Karte EU</i> (aucune ou ancien titulaire d'une carte bleue européenne)
<i>Familienangehöriger</i> (membre de la famille)	<i>Keine</i> (aucune)
<i>ICT</i> (ICT)	<i>Unternehmensintern transferierter Arbeitnehmer</i> (personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe)
<i>mobile ICT</i> (mobile ICT)	<i>mobiler unternehmensintern transferierter Arbeitnehmer</i> (mobile ICT)
<i>Niederlassungsbewilligung</i> (autorisation d'établissement)	<i>Keine or</i> <i>Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit or</i> <i>Forscher or</i> <i>Künstler or</i> <i>Angehörige or</i>

	<i>Ausgenommen Erwerbstätigkeit</i> (aucune ou types particuliers d'activité salariée ou chercheur ou artiste ou personne à charge ou sans activité rémunérée)
<i>Rot-Weiß-Rot – Karte</i> (carte rouge-blanc-rouge)	Keine or besonders Hochqualifizierter (aucune ou hautement qualifié)
<i>Rot-Weiß-Rot – Karte plus</i> (carte rouge-blanc-rouge plus)	<i>Keine</i> (aucune)
<i>Aufenthaltsberechtigung plus</i> (autorisation de séjour plus)	
<i>Aufenthaltsberechtigung</i> (autorisation de séjour)	
<i>Aufenthaltsberechtigung aus besonderem Schutz</i> (autorisation de séjour avec protection particulière)	
<i>Ausweis für Vertriebene</i> (carte d'identité pour personnes déplacées)	

II. Titres de séjour qui, en vertu de la directive 2004/38/CE

délivrés selon le modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil:

- Aufenthaltskarte (carte de séjour) de type «EU-Familienangehöriger» et revêtue de la mention «Art 10 RL 2004/38/EG»;
- Daueraufenthaltskarte (carte de séjour permanent) de type «EU-Familienangehöriger» et revêtue de la mention «Art 20 RL 2004/38/EG».

délivrés jusqu'au 30 juin 2020 dans un format autre que le modèle uniforme:

- carte de séjour permanent verte (Daueraufenthaltskarte) pour attester du droit de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (valable au plus tard jusqu'en juin 2030).
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-06003](#)

III. Autres documents donnant droit à séjourner en Autriche ou à y retourner (au sens de l'article 2, point 16) b), du code frontières Schengen): différents du modèle uniforme

- «Bestätigung» sous la forme d'une vignette verte et bleue pour la confirmation du droit d'entrée en Autriche en vertu de l'article 24 de la loi relative à l'établissement et au séjour (NAG) ou de l'article 59 de la loi sur l'asile (AsylG) pour les ressortissants de pays tiers

ayant le droit de séjourner en Autriche pendant la procédure de délivrance d'un titre de séjour;

- Document d'identité avec photo au format carte en rouge, jaune, bleu, vert, brun, gris et orange pour les titulaires de privilèges et d'immunités, délivré par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères;
- Document d'identité avec photo au format carte en gris clair avec renvoi aux catégories (rouge, orange, jaune, vert, bleu, violet, brun et gris) pour les titulaires de privilèges et d'immunités, délivré par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères;
- «Statut de bénéficiaire du droit d'asile» conformément à l'article 3 de l'AsylG de 2005 ou à ses dispositions antérieures — généralement accompagné d'un document de voyage délivré au titre de la convention (délivré en Autriche depuis le 28 août 2006) ou d'une carte pour bénéficiaire du droit d'asile conformément à l'article 51a de l'AsylG de 2005 (délivrée aux ressortissants étrangers qui ont introduit leur demande de protection internationale à partir du 15 novembre 2015 et auxquels ce statut a été accordé à partir du 1^{er} juin 2016);
- «Statut de bénéficiaire de la protection subsidiaire» conformément à l'article 8 de l'AsylG de 2005 ou à ses dispositions antérieures — généralement accompagné d'une carte pour bénéficiaire de la protection subsidiaire conformément à l'article 52 de l'AsylG de 2005;
- Liste des participants à des voyages scolaires à l'intérieur de l'Union européenne au sens de la décision du Conseil du 30 novembre 1994 relative à une action commune en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre;
- «Confirmation de séjour régulier en vertu de l'article 31, paragraphe 1, point 5, de la loi sur la police des étrangers»/«Demande de renouvellement en vertu de l'article 2, paragraphe 4, point 17a, de la loi sur la police des étrangers», devant être accompagnée d'un document de voyage en cours de validité;
- Autorisation d'embauche en vertu de l'article 32c de la loi sur l'emploi des étrangers (*Ausländerbeschäftigungsgesetz*), en combinaison avec un visa D délivré aux travailleurs saisonniers en cours de validité ou déjà expiré, ou conformément à l'article 22a de la loi sur la police des étrangers (*Fremdenpolizeigesetz* — FPG), délivrée par l'Autriche;
- Titres de séjour assortis d'un droit de séjour d'une durée illimitée délivrés par le passé, qui sont désormais considérés comme des titres de séjour «permis de séjour de résident de longue durée — UE»; ils comprennent:
 - Wiedereinreise-Sichtvermerk (visa de retour) apposé sur le passeport sous la forme d'un cachet jusqu'au 31 décembre 1995 et revêtu de la mention «Unbefristet»;
 - «Unbefristet» sous la forme d'une vignette verte jusqu'au n° 790.000 apposée sur le passeport;
Code PRADO/iFado: [AUT-HO-01001](#)
 - «Unbefristet» sous la forme d'une vignette verte et blanche à partir du n° 790.001

apposée sur le passeport;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-01002](#)

- «Unbefristet» sous la forme d'une vignette établie selon un modèle fondé sur l'action commune 97/11/JAI du Conseil et apposée sur le passeport du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2005;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-02001](#) ou [AUT-HO-02002](#)
- «Daueraufenthalt — EG» sous forme de la carte de format ID1 délivrée selon le modèle uniforme jusqu'au 31 décembre 2013;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-03001](#) ou [AUT-HO-03002](#) ou [AUT-HO-04001](#) ou [AUT-HO-04002](#)
- «Daueraufenthalt — Familienangehöriger» sous forme de la carte de format ID1 délivrée selon le modèle uniforme jusqu'au 31 décembre 2013;
Code PRADO/iFADO: [AUT-HO-03001](#) ou [AUT-HO-03002](#) ou [AUT-HO-04001](#) ou [AUT-HO-04002](#)

Veillez noter que le titre de séjour ne conserve sa validité que si la mention ci-dessus figure sur la vignette ou la carte. Cette mention indique que le titre de séjour a été délivré pour une durée de validité illimitée.

- «Attestation du dépôt de la demande délivrée en application de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (accord de retrait)» [«Bestätigung über die Antragstellung gemäß Art. 18 Abs. 1 des Abkommens über den Austritt des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft (Austrittsabkommen)»] délivrée sur papier sécurisé au format A4 depuis le 4 janvier 2021 — **Enregistrement dans l'EES sans activation de la calculatrice automatique;**
- Confirmation délivrée en application de l'article 3, paragraphe 8, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz) pour l'article 50 du TUE — travailleur frontalier;
- Autorisation d'embauche (Beschäftigungsbewilligung) visée à l'article 4c, paragraphe 1, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz);
- Certificat d'exemption (Befreiungsschein) visé à l'article 4c, paragraphe 2, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz).

12.11.2025